



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 81888

Texte de la question

M. Jean-Claude Buisine attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les problèmes liés à l'apprentissage de l'italien au collège. Alors que la réforme des collèges s'apprête à rendre obligatoire l'apprentissage d'une seconde langue dès la classe de 5ème, toutefois avec le même volume hebdomadaire de cours réparti sur trois années au lieu de deux, de nombreux enseignants d'italien constatent paradoxalement une baisse de dotation horaire dans leur discipline et s'inquiètent du devenir des classes bi-langues. En effet l'enseignement de la LV2 dès la classe de 5ème est une excellente idée à la condition qu'il soit mis en place comme cela a été le cas à titre expérimental, à raison de 2h hebdomadaires en 5ème, puis 3h en 4ème et 3h en 3ème. Cette réforme, si elle était appliquée telle que la rédaction du projet le laisse entendre, loin de nous faire revenir à la situation peu satisfaisante, antérieure à 1992, où les élèves de tout niveau suivaient 3h hebdomadaires de LV2, nous plongerait dans une situation bien pire encore puisque les élèves, chaque semaine, suivraient encore moins d'heures de cours de langue. La FNAI (Fédération nationale des associations d'italianistes) et l'APIAA NUOVA - association qui représente l'ensemble des professeurs d'italien de l'académie d'Amiens, expriment vivement leurs inquiétudes sur ce sujet. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures et les moyens mis en œuvre par le Gouvernement afin d'offrir à la jeunesse française un enseignement linguistique pertinent et efficace.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Buisine](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81888

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4686

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)